ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

voies navigables de France

Question au Gouvernement n° 2105

Texte de la question

VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

M. le président. La parole est à Mme Bérengère Poletti.

Mme Bérengère Poletti. Madame la ministre chargée des Transports, la décision de Voies navigables de France – VNF – de se désengager d'une partie du réseau fluvial dont le potentiel est catalogué comme insuffisant pose, une fois encore, la question de l'importance que votre Gouvernement accorde à nos territoires ruraux.

Certaines voies navigables de ces territoires, majoritairement dans le quart nord-est de la France, sont menacées, à l'instar du canal des Ardennes et d'une partie de la Meuse, qui sont pourtant des voies essentielles pour le territoire ardennais.

M. Jean-Paul Dufrègne. Et pour le développement durable !

Mme Bérengère Poletti. Les membres du Gouvernement qui, en mars dernier, sont venus dans les Ardennes, à grand renfort de publicité, pour y signer un pacte de développement soulignant cet atout, ne peuvent pas faire aujourd'hui comme si la décision de VNF n'existait pas.

En fait, le Gouvernement impose à VNF, dont le budget est théoriquement en augmentation, des mesures de réduction massive de ses personnels et l'abandon des petits canaux considérés non rentables.

M. Jean-Paul Lecoq. Absurde !

Mme Bérengère Poletti. Depuis avril, madame la ministre, je vous écris, je téléphone à votre cabinet, je vous interpelle pendant les séances de questions d'actualité, sans jamais obtenir la moindre réponse de votre part. *(« Honteux ! » sur les bancs du groupe LR.)*

M. Patrice Verchère. Inadmissible !

Mme Bérengère Poletti. Ma demande est pourtant légitime : une réunion avec l'ensemble des élus et des acteurs du dossier, qui eux aussi vous sollicitent. Votre silence est étourdissant. Malgré mes nombreuses années d'expérience en tant qu'élue, y compris dans l'opposition, c'est la première fois que je constate un tel mépris des parlementaires qui sollicitent les membres de votre Gouvernement. *(« Exactement ! » sur les bancs du groupe SOC.)*

À la veille des municipales, vous êtes en pleine opération de séduction auprès des maires et des élus locaux.

Sachez que toutes les communes autour de ces cours d'eau sont en révolte !

Pouvez-vous donc me dire enfin, madame la ministre, comment vous entendez apporter les vraies solutions pour que les missions de VNF perdurent dans ces territoires ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes LR et GDR, ainsi que sur quelques bancs du groupe SOC.)*

M. le président. La parole est à Mme la ministre chargée des transports.

Mme Élisabeth Borne, *ministre chargée des transports.* Il ne vous aura peut-être pas échappé que j'ai dû passer un mois dans cet hémicycle. Je peux donc vous assurer que je n'y étais pas en train de ne rien faire. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et MODEM.)* Comme j'ai eu l'occasion de vous le dire, madame la députée, aucune décision n'a été prise par VNF, et aucun plan de dénavigation de notre réseau fluvial n'a été adopté.

Le canal des Ardennes est effectivement en mauvais état, et des décisions vont devoir être prises pour assurer sa pérennité. Nous ferons le point demain à mon ministère avec Voies navigables de France, avant de rencontrer les élus. Il me semble de bonne méthode d'étudier les dossiers avant d'en parler avec les élus. Ces décisions devront en effet être prises avec les collectivités locales, en tenant compte du potentiel de ce canal pour le territoire, que ce soit en termes de transport ou de tourisme, mais aussi, plus globalement, des enjeux environnementaux et économiques liés à ce canal. J'y insiste : toute décision sera prise en concertation avec les élus, en fonction des projets concernés et des partenariats proposés.

La situation de ce canal – nous en avons largement débattu ces dernières semaines sur ces bancs – met en lumière le sous-entretien dont souffre notre réseau fluvial, tout comme notre réseau ferroviaire et notre réseau routier.

M. Pierre Cordier. Depuis trente ans…

Mme Élisabeth Borne, *ministre .* C'est bien le sens de la politique du Gouvernement : donner la priorité à l'entretien et à la modernisation des réseaux existants. C'est le sens de la programmation des infrastructures dans la loi d'orientation des mobilités, dont nous avons débattu et qui a été adoptée par votre assemblée le 18 juin dernier. Les crédits consacrés au transport fluvial vont augmenter de 40 %, et je ne doute pas que, grâce à cet effort inédit et à l'engagement des collectivités, nous assurions la pérennité de notre réseau fluvial. *(Applaudissements sur quelques bancs des groupes LaREM et MODEM.)*

Données clés

Auteur : Mme Bérengère Poletti
Circonscription : Ardennes (1re circonscription) - Les Républicains
Type de question : Question au Gouvernement
Numéro de la question : 2105
Rubrique : Transports par eau
Ministère interrogé : Transition écologique et solidaire
Ministère attributaire : Transition écologique et solidaire

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : 27 juin 2019
La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 27 juin 2019